

M. F. X. St-Charles est appelé au fauteuil.

M. M. J. A. Prendergast est prié d'agir comme secrétaire.

Le secrétaire donne lecture des annonces dans la "Gazette du Canada" convoquant cette assemblée.

MM. A. O. Morin, J. H. David sont nommés scrutateurs, sur motion de F. X. St-Charles.

Trente-deuxième rapport annuel

A messieurs les actionnaires de la Banque d'Hochelaga:

Messieurs:—Pour les douze mois finissant le 30 novembre dernier, les opérations de votre Banque ont, donné le résultat suivant que vos directeurs ont l'honneur de vous soumettre

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

30 novembre 1906

CREDIT

Balance au Crédit de Profits et Pertes, le 30 nov. 1905	\$ 22,992.09
Profit pour l'année finissant le 30 nov. 1906, déduction faite des frais d'administration, intérêt sur dépôts, pertes et pertes probables	347,504.11
	\$ 370,496.20

DEBIT

Dividende 1½ p.c. payé le 1er mars 1906	\$ 35,000.00
Dividende 1½ p.c. payé le 1er juin 1906	35,000.00
Dividende 1½ p.c. payé le 1er septembre 1906	35,000.00
Dividende 2 p.c. payable le 1er décembre 1906	40,000.00
Porté au Fonds de Réserve	150,000.00
Porté au Fonds de Pension des employés	5,000.00
Réduction sur Edifices de la Banque et Ameublement	50,785.63
Balance au Crédit de Profits et Pertes, le 30 nov. 1906	19,710.57
	\$ 370,496.20

FONDS DE RESERVE

Balance le 30 novembre 1905	\$1,450,000.00
Porté au Crédit de ce compte, le 30 nov. 1906	150,000.00
Balance au Crédit de Fonds de Réserve, le 30 nov. 1906	\$1,600,000.00

Afin de pouvoir répondre aux besoins de la clientèle, et d'avoir notre part légitime des affaires nouvelles, votre bureau a cru qu'il était opportun d'ouvrir des succursales à l'Avenue Mont-Royal, à Maisonneuve, dans la Ville de Saint-Louis de Montréal, à Saint-Jacques l'Abchigan et à Saint-Pierre, Man.; d'autres

seront ouvertes prochainement à Berthierville et à Laprairie, P. Q., de même qu'à Edmonton, Alta.

Le bureau principal et les différentes succursales ont été inspectés régulièrement pendant l'année.

Signé:
F. X. St-Charles, prés.

BILAN

30 novembre 1906

PASSIF

Capital versé	\$ 2,000,000.00
Fonds de Réserve	1,600,000.00
Profits et Pertes	19,710.57
Dividendes non réclamés	1,045.40
Dividende payable au 1er décembre 1906	40,000.00
	\$ 3,660,755.97

Dû à d'autres banques en Angleterre et en pays étrangers	376,603.69
Billets de la Banque en circulation	1,831,275.00
Dépôts ne portant pas intérêt	3,336,812.52
Dépôts portant intérêt	8,914,004.26
Traites impayées des Agences sur le Bureau-Chef	104,888.86
	14,563,584.33
	\$18,224,340.30

ACTIF

Or et argent	\$ 229,646.70
Billets de la Puissance	1,177,469.00
Billets et chèques d'autres banques	1,157,351.47
Dû par d'autres banques en Canada	115,066.10
Dû par d'autres banques en Angleterre	93,896.45
Dû par d'autres banques en pays étrangers	413,535.52
Consolidés anglais et Débentures des Gouvernements Fédéral et Provincial, de la Cité de New-York et de la Cité de Montréal	1,332,339.94
Autres débentures canadiennes	3,575.00
Prêts à demande sur actions et débentures	646,210.98
Dépôts au Gouvernement en garantie de la circulation	93,000.00
	\$ 5,262,091.16
Billets escomptés courants	12,558,541.87
Billets en souffrance [pertes déduites]	13,838.86
Hypothèques sur propriétés vendues par la Banque	27,000.00
Propriétés foncières	29,256.04
Edifices de la Banque, Ameublement et autres valeurs	333,612.37
	\$12,962,249.14
	\$18,224,340.30

[Signé], M. J. A. PRENDERGAST,
Gérant-Général.

Proposé par M. F. X. St-Charles.
Secondé par M. Robt. Bickerdike.
Que le rapport qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Proposé par M. le colonel Hector Provost,

Secondé par M. A. M. Archambault.
Que les remerciements des actionnaires sont dus à M. le président, à M. le vice-président et à MM. les directeurs pour leur bonne administration des affaires de la Banque, pendant l'exercice financier qui vient de se terminer. Adopté.

Proposé par M. Edward Fiske,
Secondé par M. Liboire Constant.
Que des remerciements soient aussi votés au gérant-général et aux autres officiers de cette Banque, pour le zèle qu'ils ont déployé dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs. Adopté.

Proposé par M. Edwin Hurtubise,
Secondé par M. A. O. Morin.
Attendu qu'en vue de l'extension graduelle et constante des affaires de la Banque d'Hochelaga, il est de l'intérêt des actionnaires que son capital soit augmenté, que le règlement suivant soit adopté:

"Le capital social de la Banque d'Hochelaga est augmenté jusqu'au montant de quatre millions de piastres."

Adopté.
Proposé par M. A. Prud'homme,
Secondé par M. le Dr Vict. Mignault.
Que le bureau des directeurs soit autorisé à faire les procédés nécessaires pour obtenir du conseil du trésor le certificat requis par la loi approuvant le dit règlement et lui donnant force d'exécution. Adopté.

Règlement passé par les actionnaires de la Banque d'Hochelaga à l'assemblée générale annuelle tenue le 19 décembre 1906.

Il est proposé par M. T. Brosseau, C.R., et secondé par M. le docteur V. Mignault, que le bureau de direction de la Banque soit composé dorénavant de sept directeurs et le quorum nécessaire pour l'assemblée du bureau de direction soit de trois directeurs, et qu'en conséquence la section 3 des règlements généraux de la Banque soit amendée de manière à se lire comme suit: "Le Bureau de Direction se composera de sept directeurs et trois formeront le quorum."

Adopté.
Proposé par M. Raph. Dufresne,
Secondé par M. Alph. Langlois.
Que l'Assemblée procède à l'élection de MM. les Directeurs de cette Banque pour l'année courante; qu'à cet effet le seul bulletin soit rempli et que ce bulletin soit considéré comme renfermant la décision de l'Assemblée. Adopté.

MM. les scrutateurs font alors le rapport suivant:

Nous, soussignés, scrutateurs nommés à l'Assemblée annuelle des actionnaires de la Banque d'Hochelaga